



Paris, le 08 août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 - Renforcement des mesures de prévention en Ile-de-France :
Le préfet de Police et les préfets du 93, 92, 94 et 95
rendent le port du masque obligatoire
dans certaines zones à forte concentration de personnes
dans l'agglomération parisienne

La circulation du Covid-19 en Ile-de-France avait fortement ralenti après la sortie de confinement mais, **depuis la mi-juillet, tous les indicateurs montrent que le virus circule à nouveau plus activement dans la région** : près de 400 personnes sont chaque jour testées positives au Covid-19. Le taux de tests positifs, s'établit aujourd'hui à 2,4 % en Ile-de-France contre 1,6 % en moyenne nationale. L'incidence est particulièrement importante chez les 20-30 ans. Elle est aussi plus forte à Paris et dans les départements de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Hauts-de-Seine), ainsi que dans quelques communes du Val d'Oise.

Sur la base des recommandations sanitaires formulées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et **sous l'égide et la coordination du préfet de Police, cinq préfets de la région Ile-de-France** (préfet de Police pour Paris, du 93, 92, 94 et 95) **ont en conséquence décidé de rendre obligatoire le port du masque dans certaines zones à forte affluence de population à compter du lundi 10 août 2020 à 08h00** pour les personnes de 11 ans et plus.

Les zones concernées ont été définies en pleine concertation avec les élus et sont listées en annexe aux arrêtés préfectoraux.

Ces zones, qui feront l'objet d'une évaluation régulière, sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des données épidémiologiques et de l'observation de la fréquentation des espaces publics.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Les services de l'Etat sont mobilisés afin que ces mesures soient respectées et puissent avoir une incidence notable sur l'évolution de la situation épidémiologique.

La tendance à la propagation du Covid-19 peut être renversée pour contenir la maladie et éviter ses conséquences dramatiques pour les personnes fragiles. Le port du masque est un geste préventif important mais pas le seul. Toutes les autres recommandations de distanciation physique, de lavage de mains et de limitation des contacts restent valables.

Il en va de la responsabilité de tous de respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.